

**DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE PUY-SAINT-MARTIN

Objet :

Remboursement des frais avancés
par Anthony CELERIEEN

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois janvier 2025, le Conseil Municipal de la Commune de PUY-SAINT-MARTIN, dûment convoqué par le Maire, Monsieur Anthony CÉLÉRIEN, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

Délibération n° :
05-2025

PRESENTS : Samuel BEDOUIN, Anthony CÉLÉRIEN, Patrick CISTERNE, Claude COSTECHAREYRE, Michel DASPE, Xavier DU GARREAU DE LA MÉCHÉNIÉ, Irène MAURIN, Michel PÉPIN, Denis PERRIN, Michel THIVOLLE, François VILLIEN

Date de la Convocation :
20 Janvier 2025

ABSENTS EXCUSES : Odile ASSELINEAU (pouvoir à Michel PEPIN), Barbara BRÉHÉRET (pouvoir à Anthony CÉLÉRIEN), Sébastien BRET (pouvoir à Xavier DU GARREAU DE LA MÉCHÉNIÉ), David LAMANDE (pouvoir à Samuel BESOUIN)

SECRETARE DE SEANCE : Claude COSTECHAREYRE

Nombre de conseillers municipaux

| | |
|---------------------|----|
| En exercice : | 15 |
| Présents : | 11 |
| Votants : | 15 |
| Dont procurations : | 4 |
| Pour : | 15 |
| Contre : | 0 |
| Abstentions : | 0 |

Objet : DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE REMBOURSEMENT DES FRAIS AVANCÉS

Monsieur le Maire rappelle que la commune doit régler ses fournisseurs par mandat administratif, cependant certains fournisseurs n'acceptent pas ce mode de paiement.

Pour cette raison, Monsieur Anthony CELERIEEN a fait l'avance, pour la commune, de l'achat de guirlandes lumineuses pour les décorations de Noël.

Cet achat a été fait dans le magasin CENTRAKOR de Montélimar pour 119.75 € (cent dix-neuf euros et soixante-quinze centimes).

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'autoriser le remboursement de cette dépense.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres :

DECIDE

- De rembourser Monsieur Anthony CELERIEEN, pour la dépense qu'il a engagé au nom de la commune, d'un montant total 119.75 euros pour l'achat de guirlandes lumineuses

Fait à Puy-Saint-Martin, le 30 janvier 2025
Rendu exécutoire par le Président
Compte tenu de la publication en date du
30 janvier 2025
M. Anthony CÉLÉRIEN, Maire



